



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025
Date de reception de l'AR: 11/04/2025
009-210900767-DE_2025_012-DE
AGEDI

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_012

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Date de la convocation : **02 avril 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Approbation et vote du budget 2025

M le Maire informe :

Considérant qu'aux termes de l'article R1431-7 du Code des collectivités territoriale, il appartient au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de la commune.

Le budget présenté intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2024, tel qu'il ressort du Compte Financier Unique (CFU).

Il est présenté, comme le prévoit l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales, en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
65 (Autres charges gestion courantes)	63 623.50	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	48 321.18
66 (Charges financières)	12 267.63	70 (Produits des services)	0.00
67 (Charges exceptionnelles)	1 000.00	73 (Impôts et taxes)	128 036.00
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	2 240.00	74 (Dotations et participations)	52 165.15
011 (Charges à caractère général)	98 843.53	75 (Autres produits gestion courante)	16 057.12
012 (Charges de personnel)	130 600.00	76 (Produits financiers)	2.00
014 (Atténuations de produits)	9 666.00	77 (Produits exceptionnel)	1 000.00
042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	1 886.00	013 (Atténuations de charges)	74 545.21

023 (Virement à la sect° d'investissement)	0.00	042 (Opérations d'ordre entre sec)	0.00
TOTAL	320 126.66	TOTAL	320 126.66

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 & Le Code Général des collectivités territoriales, Il est proposé aux membres du conseil municipal, de déléguer à M le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels.

En cas d'utilisation de cette délégation, M le Maire informera les membres du conseil de ces mouvements budgétaires lors de la séance la plus proche.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 avril 2025